

Retour du CSE extra du 04 octobre 2024

De vos représentants CFE CGC métiers de l'emploi : Samya Zaroual, Frédéric Peltier, Bernard Marcesse, Laurent Faudot, Christophe Berthier, Corine Charbonnel, Valérie Faudot.

Information sur l'évolution du processus d'inscription au contrat d'engagement

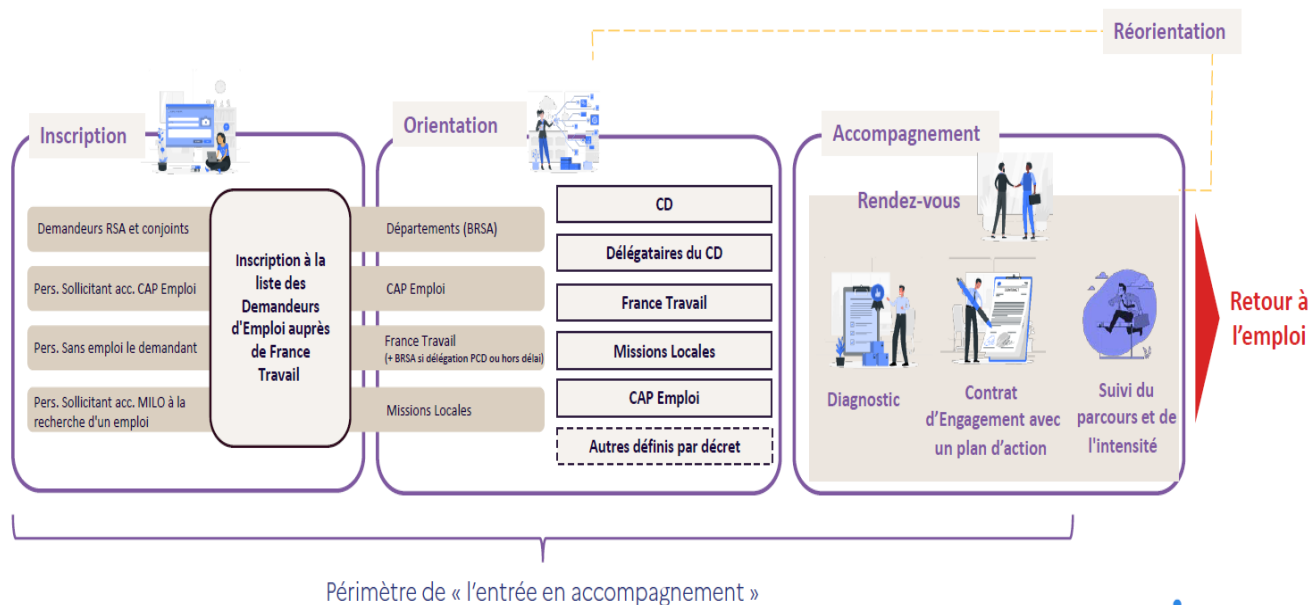
Objectifs visés

- Aller vers
- Simplifier l'accueil des personnes lieu unique
- Outils communs
- Déclencher un parcours plus rapidement avec le « bon » accompagnant et éviter es doubles parcours
- Clarifier les services de chacun
- Harmoniser les parcours entre les différents acteurs

1/ Inscription/orientation

Cible

Processus-cible d'inscription, d'orientation et d'accompagnement découlant de la loi pour le Plein Emploi



2025 = Application de la Loi plein emploi de 2023

- Inscription de tous : Ceux qui le demandent, RSA et ayants droits, sollicitant un accompagnement par CAP Emploi ou la MILO



Présentation des modalités d'inscription à compter du 1^{er} janvier 2025 du flux

Publics	Modalités d'inscription
La personne qui demande directement son inscription auprès de FT	La demande d'inscription est réalisée en ligne sur francetravail.fr. Le script au 1 ^{er} janvier 2025 ne sera pas modifié. En avril 2025, il sera adapté à la situation de la personne et intégrera une demande d'allocation simplifiée, un questionnaire d'orientation permettant de déterminer le référent d'accompagnement et faciliter la prise de rendez-vous. Les travaux sur ce nouveau script permettant également de répondre à certain irritants existants.
Le jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la mission locale	<ul style="list-style-type: none"> A compter du 1^{er} janvier 2025, le conseiller mission locale informe le jeune en recherche d'emploi souhaitant être accompagné qu'il va être inscrit à France Travail. Le conseiller mission locale enregistre le jeune dans un outil informatique qui transmet les données à France Travail. L'inscription est réalisée automatiquement, le jeune et la mission locale sont informés du résultat de la demande d'inscription. (NB: environ 40k entrées en CEJ et PACEA par mois en mission locale)
La personne qui sollicite un accompagnement auprès de Cap emploi*	Le conseiller Cap emploi informe l'utilisateur concerné qu'il doit être inscrit à France Travail et l'invite à réaliser sa demande sur francetravail.fr (ou l'accompagne à réaliser cette démarche si nécessaire).
Le demandeur de RSA et son conjoint, concubin ou partenaire de PACS	A compter du 1 ^{er} janvier 2025, dès le dépôt de la demande de RSA (quel que soit le canal : internet, papier, partenaire), les informations administratives nécessaires à l'inscription du demandeur de RSA et de son conjoint sont transmises par la CAF et la MSA à France Travail. L'inscription est réalisée automatiquement, le demandeur de RSA et son conjoint sont informés de leur inscription (NB: environ 62k demandes de RSA par mois).

L'ensemble des personnes inscrites comme demandeur d'emploi bénéficie d'un espace personnel. Les personnes inscrites systématiquement auront la possibilité de déposer une demande d'allocation à la suite de leur inscription

i France Travail procède à l'inscription de la personne, selon les mêmes conditions et procédures qu'aujourd'hui, notamment en cas d'échec de l'inscription. Cette inscription n'implique pas systématiquement une mise en portefeuille FT : cela reviendra au référent d'accompagnement qui sera désigné à l'issue de l'orientation

- Les bénéficiaires de RSA (et conjoint), les jeunes en CEJ et PACEA non-inscrits à FT seront automatiquement inscrits au 1^{er} janvier 2025

 Quelles évolutions à partir du 1er janvier 2025 pour France Travail ?

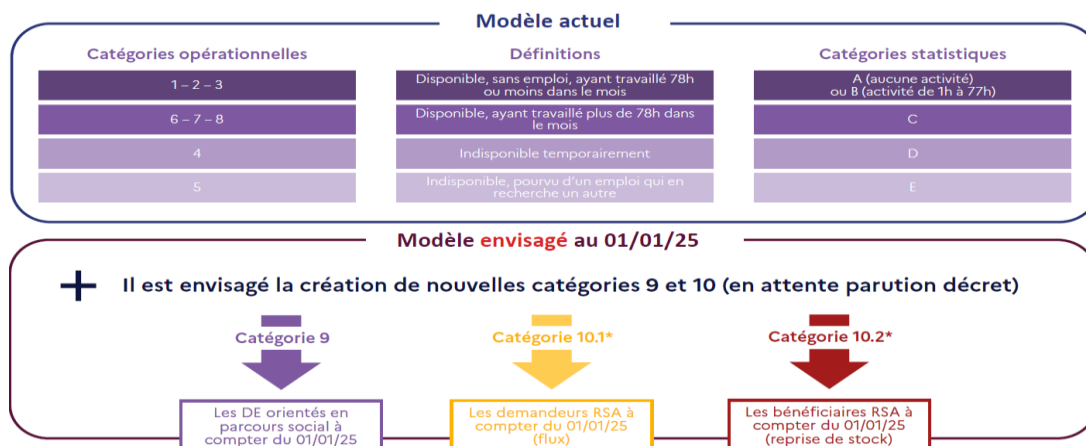
Ce qui ne change pas

- ✓ Les gestes métier, les modalités de traitement et le SI pour gérer l'inscription
- ✓ Les nouveaux publics seront majoritairement inscrits de façon automatisée grâce à des échanges informatisés avec les partenaires
- ✓ Pour les BRSA, jeunes en CEJ et PACEA devant être inscrits au 1^{er} janvier 2025 : une inscription sur la liste des DE sans démarche et une poursuite de l'accompagnement en cours par le partenaire (pas de mise en portefeuille de ces publics)

Ce qui évolue

- ✓ Une nouvelle notion de demandeur d'emploi nécessitant une appropriation, notamment pour être en capacité d'informer et de rassurer les nouveaux publics inscrits
- ✓ Des nouveaux processus d'inscription que les agences devront s'approprier pour comprendre le canal par lequel l'utilisateur a été inscrit
- ✓ L'augmentation des volumes de public inscrits pouvant solliciter les agences ou nécessiter des traitements supplémentaires pour finaliser l'inscription
- ✓ Demande d'allocation : une temporalité de dépôt qui est décalée post-inscription pour les personnes inscrites automatiquement

➤ On va donc avoir une évolution forte des publics inscrits.



* En attente de la signature du contrat d'engagement qui permet de basculer dans une autre catégorie



- La notion d'orientation, au sens de la Loi pour le Plein emploi, s'entend comme l'acte de définition du référent d'accompagnement parmi les acteurs désignés dans la loi (FT, Milo, Cap emploi, CD et délégués CD) et qui aura pour responsabilité de réaliser le diagnostic, d'élaborer le contrat d'engagement avec la personne, de suivre les activités d'insertion et de s'assurer de la bonne exécution des droits et devoirs de la personne.
- L'orientation est portée par plusieurs acteurs qui la réaliseront selon les mêmes critères partagés. L'orientation se fera auprès du partenaire le mieux à même de réaliser l'accompagnement.

Plusieurs structures sont en charges d'orienter les inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi. Si les critères d'orientation sont partagés, les modalités pour la réaliser varient d'un organisme à l'autre.

Publics

Modalités d'orientation

La personne qui demande directement son inscription auprès de FT

Jusqu'en avril 2025, le demandeur d'emploi est reçu en entretien d'orientation par un ou une conseillère France Travail. A partir d'avril, celle-ci sera réalisée via l'outil d'orientation au moment de l'inscription en ligne. Lorsque l'orientation via l'outil sera dite « non-évidente », un entretien d'orientation sera réalisé par un ou une conseillère FT pour approfondir la situation de la personne et prononcer l'orientation.

Le jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la mission locale

Le demandeur de RSA complète son questionnaire d'orientation à la suite de sa demande de RSA. La décision de RSA influe ensuite sur la décision d'orientation :

- Si la demande de RSA est refusée : France Travail oriente le demandeur d'emploi via l'outil d'orientation.
- Si la demande de RSA est acceptée : le Conseil départemental oriente le demandeur d'emploi dans un délai de 6 semaines.*

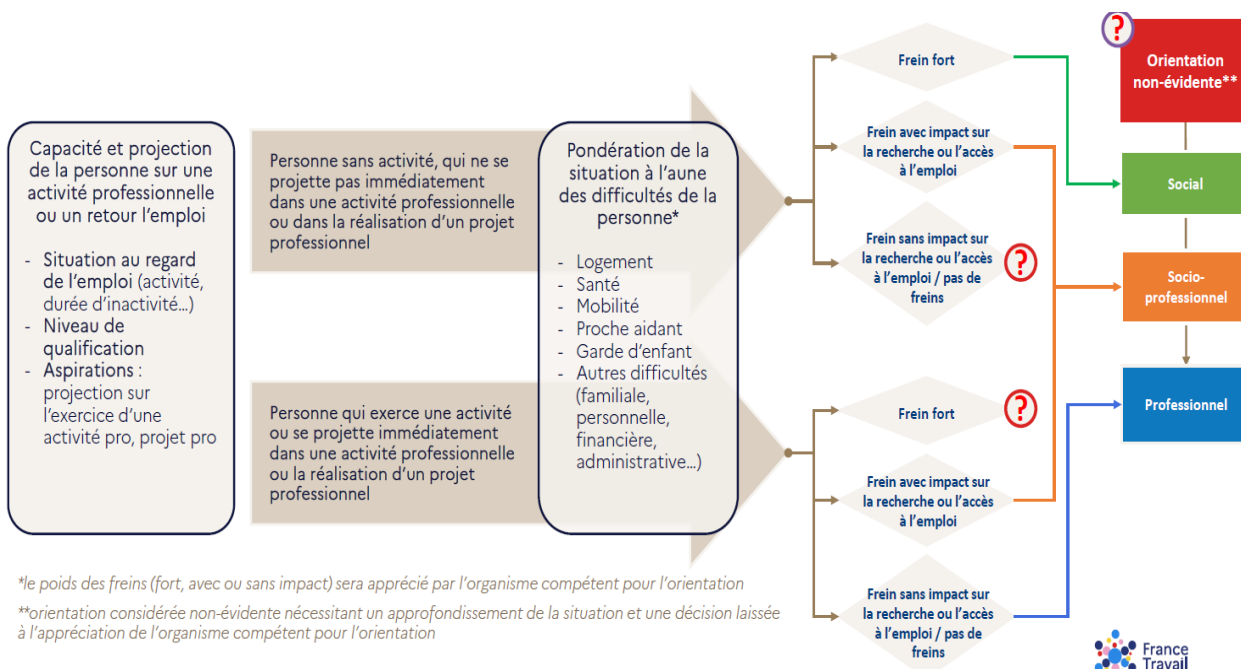
La personne qui sollicite un accompagnement auprès de Cap emploi*

Le jeune et l'agent Mission Locale complètent ensemble le questionnaire d'orientation. Une orientation est proposée automatiquement par l'outil FT sur laquelle l'agent MiLo s'appuie pour prendre la décision d'orientation

Le demandeur de RSA et son conjoint, concubin ou partenaire de PACS

Dans un premier temps, comme pour les autres inscrits en ligne, le demandeur d'emploi est reçu en entretien téléphonique par un conseiller France Travail pour réaliser son orientation.

➤ Repositionnez le bon public avec les modalités !





- Plus d'ESI à compter du 1er janvier 2025.
- Phase transitoire jusqu'avril avec réalisation par les conseillers FT des entretiens d'orientations. L'orientation devrait être automatique après cette date....

Nous demandons si une analyse a été faite sur l'impact de l'activité des agents en charge de la gestion des droits (à la suite des inscriptions) ?

Il y a-t-il des capacités maximales d'orientations, d'accueil en accompagnement... ???

Combien de personnes inscrites en plus à France travail ????

France = 1,2 millions : BRSA (avec conjoints) et jeunes

Non-inscrits (300 000) + Désinscrits (900 000).

La DR ne dispose pas encore de données chiffrées au niveau régional pour les demandes de BRSA ...

Orientation et démarrage de l'accompagnement par la réalisation du diagnostic dans un délai de 30 jours



2/ contrat d'engagement

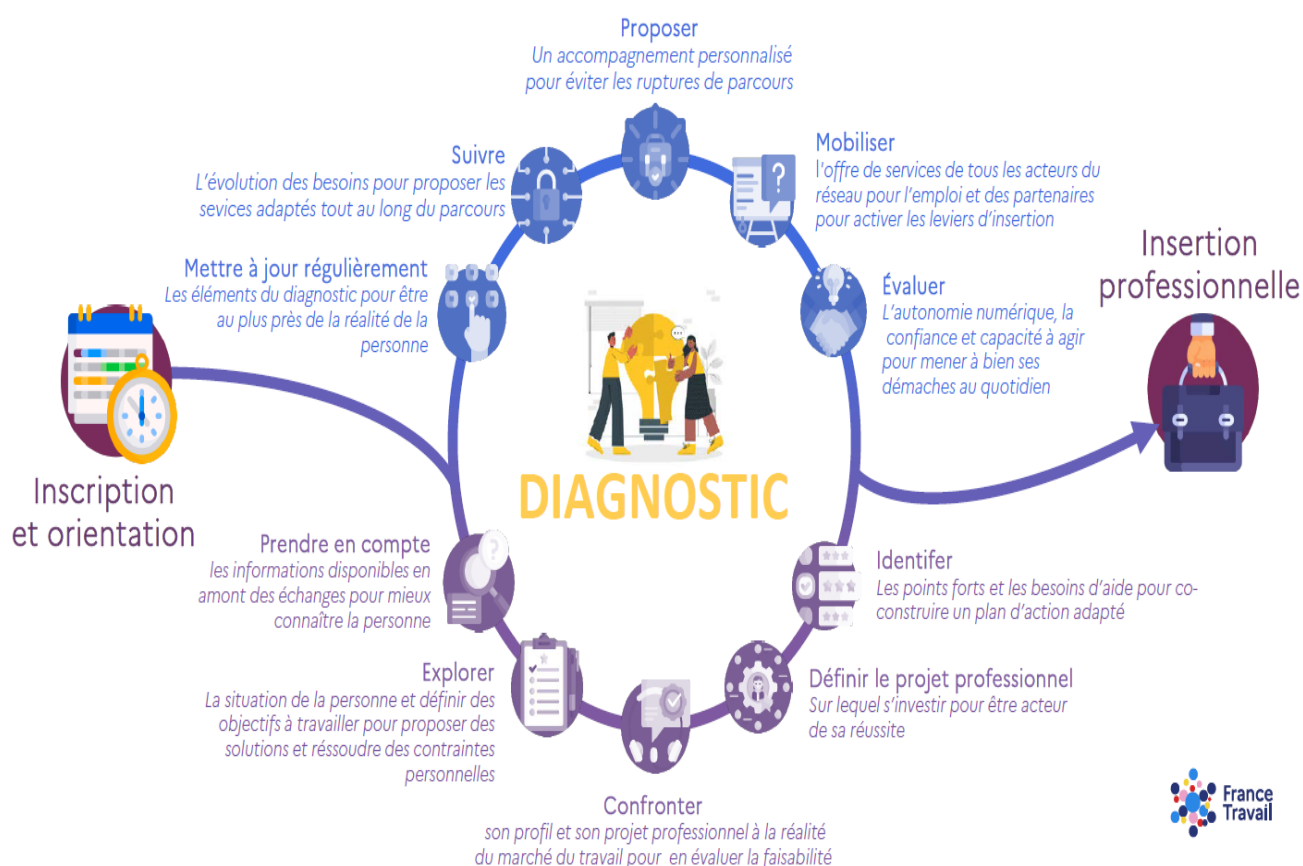
- Le référentiel commun de diagnostic, coconstruit avec les acteurs du réseau pour l'emploi et validé par le Comité national pour l'emploi.
- L'outil de diagnostic socio-professionnel qui met en œuvre ce référentiel
- Assurer le « dites-le nous une fois » et la mise en œuvre de parcours sans couture.

Diagnostic sur mesure et personnalisé pour être au plus près de la réalité du demandeur d'emploi

Le diagnostic est adapté et adaptable à toute personne et à toute situation. Il facilite les échanges et le partage entre les professionnels de l'accompagnement et le demandeur d'emploi.

Diagnostic itératif

...qui évolue au fil de l'eau au regard des démarches réalisées par la personne



La première étape du diagnostic est d'identifier les aspirations professionnelles de la personne : l'existence ou pas d'un ou de plusieurs projets professionnels, leur degré de précision et leur cohérence par rapport à la situation de la personne et au marché d travail. Pour ajuster l'accompagnement et éviter les situations de décrochage, il est essentiel de **questionner régulièrement la personne sur sa confiance à mener seule** ses démarches et sur son éventuel besoin d'appui.

TRAVAILLER SON PROJET PROFESSIONNEL



CHOISIR UN MÉTIER

- Identifier ses points forts et ses compétences
- Connaître les opportunités d'emploi
- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer son choix de métier



SE FORMER

- Trouver sa formation
- Monter son dossier de formation
- Utiliser le numérique



PRÉPARER SA CANDIDATURE

- Valoriser ses compétences
- Réaliser un CV et/ou une lettre de motivation
- Développer son réseau
- Organiser ses démarches de recherche d'emploi



TROUVER UN EMPLOI

- Répondre à des offres d'emploi
- Faire des candidatures spontanées
- Suivre ses candidatures et relancer les recruteurs
- Convaincre un recruteur en entretien



CRÉER UNE ENTREPRISE

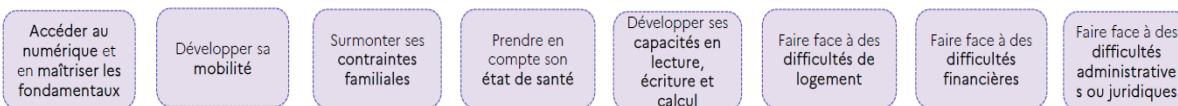
- Définir son projet de création d'entreprise
- Structurer son projet de création d'entreprise
- Développer son entreprise



S'OUVRIRE À L'INTERNATIONAL

- Connaître les opportunités d'emploi à l'étranger
- S'informer sur les aides pour travailler à l'étranger
- S'organiser suite à son retour en France

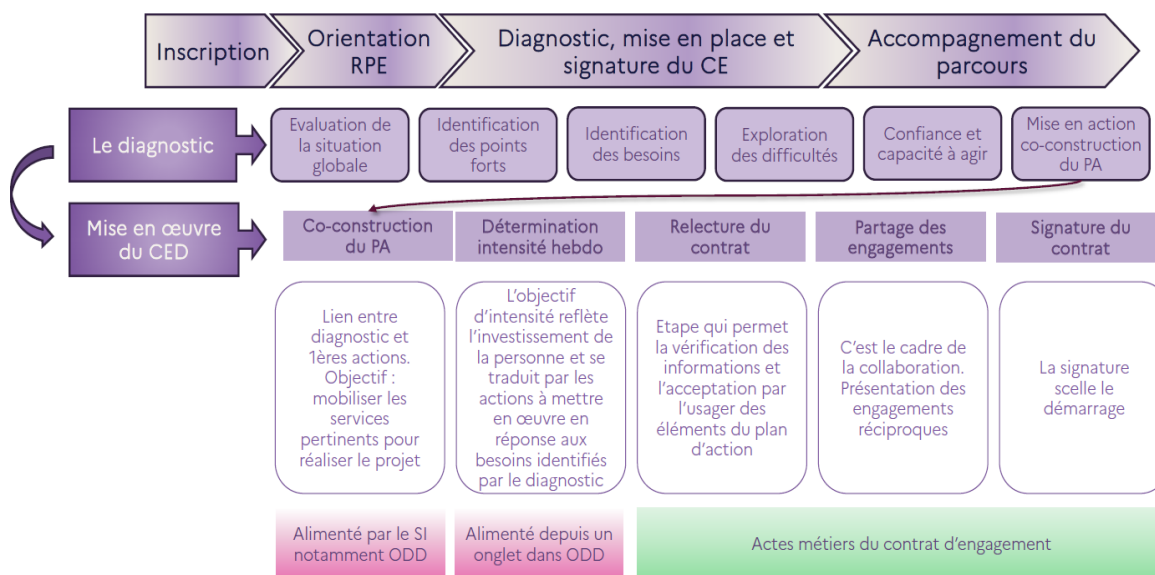
RÉSOLVRE SES CONTRAINTES PERSONNELLES



Les demandeurs d'emploi devront signer un **contrat d'engagement**. Ce contrat d'engagement unifié comportera "un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle, un objectif d'intensité ».

On attend l'outil Contrat d'Engagement Dynamique

LE PROCESSUS



Le CED est un outil de détermination et d'affichage des actions. Il pose un cadre et permet le suivi des démarches



L'EXPERIMENTATION

Points positifs relevés par les professionnels et usagers lors de l'expérimentation du contrat d'engagement

- Le contrat d'engagement (CED) **pose les objectifs du parcours** d'un demandeur d'emploi grâce à l'identification des besoins.
- Le CED **formalise les actions** et permet une meilleure visibilité en mettant en avant les actions réalisées et à réaliser
- Il **pose un cadre clair** et permet un meilleur suivi.
- Le contrat **favorise l'engagement** grâce à la mise en visibilité du plan d'action qui répond aux besoins de l'utilisateur et à la formalisation des engagements réciproques qui permettent de le réaliser
- Il **porte le sens** de l'accompagnement.



Contraintes / biais identifiées

Réponses proposées

